

Cote du document:	<u>EB 2008/94/R.19/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>11 d)</u>
Date:	<u>11 septembre 2008</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République du Costa Rica pour le

Programme national de développement du secteur rural et de l'entreprise

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Ladislao Rubio

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2575
courriel: l.rubio@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du prêt	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
S&E	Suivi-évaluation
UGP	Unité de gestion du programme

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République du Costa Rica pour le programme national de développement du secteur rural et de l'entreprise, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme

Costa Rica

National Rural and Entrepreneurial Development Programme Area



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Costa Rica

Programme national de développement du secteur rural et de l'entreprise

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Costa Rica
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du programme:	17,33 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	5,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,19 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur, assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.
Cofinancier:	Banque centraméricaine d'intégration économique
Montant du cofinancement:	4,29 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	10 ans, y compris un différé d'amortissement de deux ans
Contribution de l'emprunteur:	3,10 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,75 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt à la République du Costa Rica pour le Programme national de développement du secteur rural et de l'entreprise

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le programme conjugue les priorités gouvernementales de réduction de la pauvreté et les objectifs stratégiques du FIDA pour le Costa Rica décrits dans son document sur les options stratégiques pour le pays. Le gouvernement cherche à réduire la pauvreté: i) en stimulant la compétitivité et la valeur ajoutée à travers l'intégration des organisations de petits producteurs agricoles dans les chaînes de valeur; ii) en accordant la priorité aux régions présentant à la fois des indicateurs socioéconomiques bas et une vulnérabilité environnementale élevée; iii) en assurant la coordination des actions entre le secteur public et le secteur privé; et iv) en modernisant, dans une optique de renforcement de l'efficacité et de l'efficience, la structure et le fonctionnement des institutions publiques concernées par le secteur de la production. Le FIDA fournira un appui à la coordination institutionnelle et à la réduction de la pauvreté afin d'accroître les revenus, de créer des emplois en milieu rural et de mettre en valeur le capital social et humain. Le programme accordera la priorité aux groupes vulnérables tels que les femmes, les populations autochtones et les jeunes en adoptant une démarche pour l'équité hommes-femmes conforme au Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Costa Rica un prêt d'un montant de 5,85 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,19 millions d'USD), à des conditions ordinaires, pour contribuer au financement du programme national de développement du secteur rural et de l'entreprise. Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur, assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds.

Systeme d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Costa Rica est de 10,2 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP (2007-2009), sur la base de l'amélioration constante des résultats annuels.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La dette extérieure du Costa Rica est gérée selon une politique financière rigoureuse donnant au pays la capacité d'absorber et d'assurer le service du prêt proposé. Entre 1982 et 1994, le FIDA a accordé trois prêts au Costa Rica, pour un montant total de 11,15 millions de DTS (soit 3,7 millions de DTS en moyenne par prêt).

Flux de fonds

5. Le produit du prêt du FIDA sera déposé sur un compte spécial géré par le Ministère des finances au sein du Système central des dépenses publiques. Le Ministère des finances mettra les fonds du prêt à la disposition du Ministère de l'agriculture en fonction des besoins liés à la mise en œuvre du programme et conformément au plan de travail et budget annuel approuvé.

Modalités de supervision

6. Le programme sera directement supervisé par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est envisagée.

Gouvernance

8. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) des audits annuels seront effectués soit par des vérificateurs indépendants, soit par le bureau du Contrôleur général de la République du Costa Rica, dans le respect des normes comptables internationales et des Directives du FIDA relatives à l'audit des projets; et ii) les fonds seront mis à la disposition des organisations bénéficiaires par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture au moyen d'accords d'exécution conjointe, procédures similaires à celles suivies par le projet de développement agricole pour la péninsule de Nicoya, qui s'est achevé en 2005.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le groupe cible comprend des ménages ruraux pauvres de 21 cantons des régions de Brunca, Chorotega et Pacífico Central – régions caractérisées par un environnement fragile et une forte incidence de la pauvreté rurale. Le programme bénéficiera à des petits producteurs, des microentrepreneurs, des artisans, des pêcheurs de subsistance, des journaliers, des populations autochtones et des jeunes sans emploi. À l'exception des bénéficiaires du Projet de développement agricole pour la péninsule de Nicoya, la majorité de ces ménages n'a jamais eu accès aux services d'appui technique et financier indispensables pour consolider leurs organisations et leurs activités. On estime à 25 400 personnes (6 500 ménages) le nombre de bénéficiaires directs et à 6 000 personnes (4 000 ménages) le nombre de bénéficiaires indirects.

Méthode de ciblage

10. La stratégie de ciblage du programme s'inscrit dans le droit fil de la Politique du FIDA en matière de ciblage. Les bénéficiaires directs auront accès au programme par l'entremise de leurs organisations, existantes ou nouvellement créées. Les principaux critères de sélection de ces organisations seront le potentiel commercial des activités envisagées et les indicateurs de pauvreté.

Participation

11. Une assistance sera fournie aux bénéficiaires afin qu'ils puissent élaborer leurs plans d'activité et définir ainsi l'appui qu'ils attendent du programme. La mise en œuvre des plans d'activité approuvés, y compris la gestion des ressources financières, sera assurée par les organisations sélectionnées après une formation adéquate et avec l'assistance technique fournie par des prestataires de services du secteur public et privé. Le suivi-évaluation (S&E) de la mise en œuvre des plans d'activité reposera lui aussi sur une démarche participative.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le programme a pour objectif général l'amélioration des conditions de vie et l'accroissement des activités génératrices de revenu des petits producteurs, des femmes rurales (y compris des femmes chefs de ménage), des jeunes, des populations autochtones et autres groupes pauvres et/ou vulnérables à travers le renforcement de l'accès à des marchés concurrentiels dans un contexte d'équité hommes-femmes, de promotion des jeunes et de protection de l'environnement. Les objectifs spécifiques du programme sont: i) l'amélioration des capacités d'organisation, de gestion et d'entrepreneuriat des bénéficiaires et de leurs organisations à travers le développement (économique et social) d'entreprises locales; ii) le renforcement des capacités productives et entrepreneuriales des organisations de producteurs grâce à la création d'entreprises agro-alimentaires

(agricoles et non agricoles) viables et compétitives; iii) la mise en place et le renforcement de marchés locaux de services techniques et financiers devant appuyer la mise en œuvre des plans d'activité; et iv) le renforcement de la gestion et des structures institutionnelles de l'Institut de développement agricole de sorte qu'il puisse devenir un institut national de développement rural.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Du point de vue du programme de pays, le programme favorisera la coordination des activités de développement rural et de l'entrepreneuriat (publiques et privées) et l'harmonisation des stratégies de réduction de la pauvreté: i) en consolidant les institutions nationales de développement rural, à commencer par le Programme de développement rural¹ du Ministère de l'agriculture et en transformant l'Institut de développement agricole en un institut national de développement rural; et ii) en créant et en développant, au niveau local, des services techniques et financiers afin de promouvoir la durabilité des processus de développement et leur impact.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

14. Conformément au document sur les options stratégiques pour le pays (2004) et au Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010, les éléments stratégiques du programme seront les suivants: i) l'accroissement des revenus et la création d'emplois en milieu rural; et ii) la mise en valeur du capital social et humain. Une attention particulière sera accordée aux groupes vulnérables (femmes, populations autochtones et jeunes) ainsi qu'à la mise en œuvre d'une démarche pour l'équité hommes-femmes conforme au Plan d'action du FIDA.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Les priorités gouvernementales inscrites dans le Plan national de développement (2006-2010) sont le renforcement de la compétitivité en milieu rural et la réduction de la pauvreté. La finalité de ce plan, qui englobe sept politiques concernant expressément le secteur productif agricole, est de faire participer tous les secteurs publics à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de coordonner efficacement toutes les institutions et les programmes spéciaux. Le programme envisagé par le FIDA contribuera à ces objectifs.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Les partenaires du développement sont entre autres: i) la Banque interaméricaine de développement, en particulier à travers son Programme d'appui à la concurrence; et ii) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comprend quatre composantes, dont les objectifs sont: i) le renforcement des capacités au niveau local (16% des coûts de base); ii) la création d'entreprises agro-alimentaires viables (66%); iii) l'expansion des marchés de services locaux (6%); et iv) le renforcement institutionnel et la gestion du programme (12%).

Catégories de dépenses

18. Les catégories de dépenses financées par le FIDA sont au nombre de sept: i) infrastructures de commercialisation (25% du coût de base du programme), cofinancées avec la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE); ii) matériel de commercialisation (6%); iii) équipement et véhicules (1%); iv) formation (23%); v) assistance technique pour les plans d'activité (8%);

¹ Programa de Desarrollo Rural.

vi) services techniques publics (3%); et vii) autres dépenses de fonctionnement (4%). Les infrastructures routières rurales – qui représentent 23% du coût de base – seront financées par la BCIE. Le gouvernement prendra en charge les salaires du personnel de l'unité de gestion du programme (UGP) (7%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Les principaux partenaires d'exécution seront les organisations communautaires, les institutions publiques pour la production agricole (y compris les instituts techniques décentralisés), les prestataires de services techniques (organisations et individus) localisés dans la zone du projet, les banques et les intermédiaires financiers ruraux, et enfin les municipalités impliquées dans la mise en œuvre des plans d'activité (pour les routes rurales).

Responsabilités en matière d'exécution

20. Le programme sera mis en œuvre par une UGP créée dans le cadre du Programme de développement rural du Ministère de l'agriculture. L'UGP sera chargée de la coordination de la fourniture des services techniques et financiers. Un comité de pilotage fournira des directives sur les politiques, la stratégie et la gestion et sera responsable de l'approbation et de la supervision des plans de travail et budget annuels.

Rôle de l'assistance technique

21. Grâce à la formation, à des services consultatifs techniques et à l'assistance technique, les bénéficiaires pourront acquérir les capacités d'organisation, de gestion et d'entrepreneuriat nécessaires pour mettre en pratique leurs plans d'activité et gérer les microentreprises de manière efficiente.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de prêt, le programme passera des accords institutionnels avec les institutions publiques et les organisations bénéficiaires impliquées dans l'exécution des composantes. Les fonds du programme alloués à la réalisation des plans d'activité seront transférés par le biais de contrats mis conjointement à exécution par le Ministère de l'agriculture et les organisations bénéficiaires, disposition que le Bureau du contrôleur général a déjà autorisée, à la demande du projet de développement agricole pour la péninsule de Nicoya.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme est de 17,33 millions d'USD sur six ans. Les sources de financement sont: le FIDA (53%); la BCIE (24,7%); le gouvernement (17,9%); et les bénéficiaires (4,4%). Le FIDA octroiera un prêt de 9,19 millions d'USD et la BCIE un prêt de 4,29 millions d'USD. Le gouvernement contribuera à hauteur de 3,10 millions d'USD pour couvrir les rémunérations du personnel de l'UGP et les taxes. Les contributions des bénéficiaires, en nature, représenteront environ 0,75 million d'USD.

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

24. Les principales catégories d'avantages comprennent: i) la participation de 110 organisations de petits producteurs agricoles à des chaînes de valeur structurées et fonctionnelles et un meilleur accès à des marchés dynamiques; ii) le renforcement des capacités, en particulier des femmes (28% des bénéficiaires), des populations autochtones (19%) et des jeunes (10%), pour les activités organisationnelles, productives et d'entrepreneuriat; iii) la création d'emplois et l'accroissement des revenus; iv) la protection de l'environnement; v) l'élargissement et l'amélioration des infrastructures de commercialisation; vi) l'accès aux services techniques et financiers; et vii) le renforcement des

capacités institutionnelles de développement rural et l'élargissement de la concertation sur les politiques du FIDA.

Viabilité économique et financière

25. La majorité des ressources du programme (84%) seront affectées à la mise en œuvre des plans d'activité (formation générale et spécialisée, assistance technique à la production et à la commercialisation, infrastructures et équipement de commercialisation, routes rurales) à l'intention des bénéficiaires visés. Une analyse économique et financière systématique a été réalisée durant la phase préparatoire du programme. Les modèles d'activités génératrices de revenu utilisés par le programme montrent que les investissements envisagés sont rentables. La valeur actuelle nette résultant de l'ensemble des investissements est positive, avec un taux de rentabilité économique de 24%.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Le programme comprend l'acquisition et la diffusion de l'expérience relative à l'exécution et la gestion des savoirs par les bénéficiaires et l'organisme d'exécution. Des supports et des activités de formation, de communication et de S&E seront fournis sous forme imprimée et numérique ainsi que sur les sites internet spécialisés.

Innovations en matière de développement

27. Le programme introduira les innovations suivantes: i) la coopération entre le secteur public et le secteur privé, y compris les agents des chaînes de valeur et les prestataires de services privés; ii) le renforcement des marchés de services locaux, y compris les ressources financières des organismes de microfinancement et du fonds d'équipement public; et iii) l'affectation de l'UGP au sein du Ministère de l'agriculture en vue de favoriser l'apprentissage institutionnel.

Approche d'élargissement

28. Le programme a été conçu afin d'avoir une portée nationale, en commençant par des interventions dans les cantons prioritaires identifiés dans le cadre du Plan national de développement. Sur la base des enseignements tirés de l'expérience, la portée du programme sera rapidement élargie à l'ensemble des zones d'intervention envisagées.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. Même si le programme constitue une priorité pour le gouvernement, il est confronté à un risque majeur, à savoir les capacités limitées de gestion financière au sein du Ministère de l'agriculture. Ce risque sera atténué en transférant la gestion de la plupart des ressources du programme aux organisations de bénéficiaires par le biais de contrats mis conjointement à exécution par le Ministère de l'agriculture et les organisations. En outre, des audits de la gestion et de l'exécution de ces contrats seront effectués régulièrement.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif significatif sur l'environnement.

K. Durabilité

31. La durabilité des réalisations du programme dépendra essentiellement des capacités des organisations bénéficiaires à gérer leurs activités et de l'adoption effective de mécanismes de S&E afin d'assurer le suivi des plans d'activité.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République du Costa Rica et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République du Costa Rica est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Costa Rica un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 850 000 DTS) venant à échéance le 15 octobre 2026 ou avant cette date. Il sera assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds, et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 5 septembre 2008)

Mesures de lutte phytosanitaire

1. Afin de se conformer aux dispositions du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et de ses avenants, le Gouvernement du Costa Rica (le Gouvernement) s'assurera, par l'intermédiaire de l'organisme responsable du programme, qu'aucun des pesticides achetés dans le cadre du programme ne figure parmi ceux classés comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Protection des ressources

2. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'organisme responsable du programme, prendra toutes les mesures raisonnables pour garantir le respect des lois applicables en matière de protection des ressources hydriques, forestières et faunistiques de la zone du programme. Il prendra en outre toutes les mesures en son pouvoir afin de garantir la pérennité du programme sans préjudice à l'environnement.

Suivi, évaluation et systématisation

3. L'unité de suivi-évaluation/systématisation (S&E/S), créée au sein de l'unité de gestion du programme, préparera le cahier des charges pour la réalisation d'une étude de référence et d'enquêtes pertinentes (y compris les indicateurs du système de gestion des résultats et de l'impact [SYGRI]). Cette étude sera réalisée par une institution indépendante recrutée et supervisée par l'unité de gestion du programme. L'unité de S&E/S fournira au FIDA, par l'entremise de l'unité de gestion du programme, des rapports semestriels de suivi et une évaluation annuelle comprenant une analyse de chacune des composantes et prévoyant les mesures correctives nécessaires, qui serviront à la planification annuelle des activités.

Parité hommes-femmes

4. Le Gouvernement veillera à ce que le programme contribue à l'atténuation des inégalités entre les sexes qui existent dans la zone du programme, en s'assurant que les activités opérationnelles sexospécifiques prévues au titre du programme sont exécutées et que toutes les possibilités offertes par le programme s'adressent de manière équitable aux hommes et aux femmes. Le spécialiste de la problématique hommes-femmes supervisera les activités de formation et/ou de sensibilisation à la parité entre les sexes menées à l'intention des organisations communautaires et des familles bénéficiaires, ainsi que toutes les activités du programme pour lesquelles il est nécessaire de maintenir clairement la parité hommes-femmes. Le personnel des organismes chargés de l'appui technique devra comprendre au moins 20% de femmes.
5. Les activités relatives à la parité hommes-femmes sont notamment les suivantes:
 - a) équité entre les sexes dans la mise en valeur du capital humain et social;
 - b) création de capacité en vue de l'intégration, sur un pied d'égalité, des hommes et des femmes des zones rurales dans les activités économiques; et
 - c) renforcement de la participation des hommes et des femmes des zones rurales, sur un pied d'égalité, à la gestion des ressources naturelles.

6. Lors de l'exécution du programme, il conviendra d'adopter, pour chaque composante du programme, une stratégie d'intervention différenciée pour les familles traditionnelles et pour les ménages dirigés par une femme. L'unité de gestion du programme sera constituée en respectant la parité et disposera des capacités et de l'expérience requises pour appliquer les stratégies et méthodologies suivies par le programme en matière d'équité hommes-femmes.

Populations d'origine autochtone

7. Le Gouvernement s'engage à ce que les populations ayant une solide tradition culturelle autochtone participent pleinement à toutes les activités du programme et en bénéficient, et à ce que leurs intérêts soient respectés durant l'exécution du programme. À cette fin, il veillera à ce que:
 - a) le programme soit mis en œuvre conformément aux dispositions de la législation nationale concernant les populations autochtones qui bénéficient du programme;
 - b) les communautés d'origine autochtone soient adéquatement représentées dans le cadre des activités du programme; et
 - c) les communautés d'origine autochtone bénéficiaires du programme prennent part à la concertation sur les politiques et à la gouvernance locale.

Fonds de contrepartie

8. Les fonds fournis par le Gouvernement couvriront toutes les contributions requises au titre de la législation nationale et la totalité des salaires du personnel du programme ainsi que toutes les taxes et les droits applicables à l'importation de biens, ouvrages de génie civil et services nécessaires à l'exécution du programme.

Assurance du personnel

9. Le Gouvernement, par le biais de l'organisme responsable du programme, veillera à assurer le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident conformément aux bons usages commerciaux.

Fraude et corruption

10. Le Gouvernement signalera dans les plus brefs délais au FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme qui aura été portée à son attention.

Achats et passation des marchés avec la participation des communautés

11. Les associations ou groupes remplissant les critères de sélection établis dans les plans d'activité pourront participer à l'acquisition des biens et à la passation des marchés pour les ouvrages d'infrastructure et les services et exécuter des activités du programme en utilisant les ressources du prêt moyennant des accords d'exécution conjointe qui seront conclus entre lesdites organisations et le Ministère de l'agriculture, conformément aux dispositions du plan de passation des marchés et du manuel d'exécution.

Participation des bénéficiaires

12. Les mécanismes de préparation et d'exécution des plans d'activité assureront la pleine participation des bénéficiaires à toutes les étapes de la mise en place d'entreprises rurales durables, à commencer par l'identification des activités, qui devront servir les intérêts des bénéficiaires, en passant par l'exécution des plans d'activité, y compris la sélection et l'embauche des prestataires de services, jusqu'à l'évaluation des résultats, de manière à contribuer à la pérennité des entreprises.

Achats et passation des marchés découlant des plans d'activité

13. Tous les biens et services qui devront être achetés et pour lesquels des marchés devront être passés conformément aux spécifications des plans d'activité des organisations participantes le seront par le Ministère de l'agriculture, qui les transférera ensuite auxdites organisations par le biais d'un don dont les conditions seront établies dans le document pertinent.

Suspension

14. a) Le FIDA suspend le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si l'audit demandé n'a pas été réalisé de manière satisfaisante dans les six mois à compter de la date fixée à cet effet.
- b) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt si l'un des faits énoncés dans l'accord de prêt se produit ou si l'une quelconque des circonstances suivantes a lieu:
- i) le directeur du programme a été relevé de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA;
 - ii) le FIDA, après consultation avec le Gouvernement, considère que les avantages matériels du programme ne bénéficient pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes étrangères à ce groupe;
 - iii) l'accord de cofinancement avec la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) a été suspendu;
 - iv) le manuel d'exécution du programme, les règlements connexes ou l'une quelconque de leurs dispositions ont été suspendus, résiliés en tout ou en partie, ou ont fait l'objet d'une dérogation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère, après consultation avec le Gouvernement, que ces événements ont eu, ou sont susceptibles d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme;
 - v) la passation des marchés et la sous-traitance n'ont pas été faites ou ne se font pas conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
 - vi) le Gouvernement n'a pas respecté l'une des clauses complémentaires de l'accord de prêt, et le FIDA a déterminé, après consultation avec le Gouvernement, que ce manquement a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme;
 - vii) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

15. Les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt sont les suivantes:
- a) l'accord de cofinancement avec la BCIE a été signé;
 - b) l'accord de prêt a été dûment signé, la loi portant ratification dudit accord a été publiée dans le *Journal officiel*, et toutes les autres exigences réglementaires ont été respectées; et

- c) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, émis par le procureur général de la République, concernant les questions indiquées dans l'accord de financement et acceptable tant en la forme que sur le fond par le FIDA.

Key reference documents

Country reference documents

Constitución Política de La República de Costa Rica
Plan Nacional de Desarrollo Jorge Manuel Dengo, 2006-2010
Censo de Población, INEC, 2000
Proyecciones de Estadísticas de Población, INEC, 2006
Características de los hogares y personas, INEC, 2006
Ley de Promoción de la Igualdad Social de la Mujer
Ley de Asociaciones de la República de Costa Rica
Ley Orgánica del Ambiente, N° 7554
Consejo de Gobierno, acta de la sesión ordinaria n° 38 (21 de marzo de 2007)
Proyecto de Ley N° 16480 - Banca de Desarrollo
Informe de Terminación del Proyecto de Desarrollo Agrícola de la Península de Nicoya

IFAD reference documents

Programme design document (PDD) and key files - Country Strategic Opportunities Paper - Administrative Procedures on Environmental Assessment IFAD – Rural Finance Policy IFAD – Rural Microenterprise Policy IFAD – Targeting Policy – Gender Action Plan IFAD

Logical framework

OBJECTIVES	INDICATORS	VERIFICATION/ LEARNING SYSTEM	ASSUMPTIONS/ RISKS
<p>Development Goal The levels of poverty and marginality of the poor rural population, small producers and indigenous peoples from communities and <i>cantones</i> of the Chorotega, Central Pacific and Brunca regions are reduced.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Percentage of households that increase their index of household assets ownership (RIMS anchor indicator) Percentage reduction of children malnutrition (RIMS anchor indicator) 	<ul style="list-style-type: none"> Baseline study report RIMS impact survey reports 	
<p>Programme Objective: Six years Improve the living conditions and increase the income-generating activities of small-scale producers, rural women (including heads of households), rural youth, indigenous peoples and all poor and/or vulnerable populations by broadening their access to competitive markets through entrepreneurial management of their businesses, in the context of gender equity, youth promotion and environmental protection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 6 500 beneficiary families participate in Programme development processes (28% women, 10% youth, and 19% indigenous people) 110 rural gross organizations improve their organizational and management capacities, developing business plans 19 Business Plans are implemented and managed by women and young people (RIMS indicator) At least 20 service providers strengthen their technical capacities offering rural development services 3 500 new employment posts generated by microenterprises (RIMS indicator) 13 800 hectares under agricultural good practices (RIMS indicator) 	<ul style="list-style-type: none"> Baseline study report Mid-term and final evaluations M&E reports Technical file from each organization 	<ul style="list-style-type: none"> Poverty reduction and rural development are high priority for the Government GOCR allocates and disburses the required resources, opportunely
<p>Output 1: Local Capacity Strengthening Identified beneficiaries and their organizations strengthen their organizational, management and entrepreneurial capacities towards the development of local (economic and social) enterprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> At least 110 beneficiary organizations participate in induction and selection processes to become involved with the Programme 3 CSRA, 3 CREAPYME, 21 COSEL, 21 ASA y 10 GAT participate in the Programme promotion and in the Business Plans prioritization Beneficiaries from 110 organizations participate in events for organizational and management strengthening 250 beneficiaries (150 male; 100 female), who are members of the organizations' directive bodies; participate of a specific training plan 	<ul style="list-style-type: none"> M&E reports Baseline study report Mid-term and final evaluation Technical file from each organization 	<ul style="list-style-type: none"> Local political power favors the organizational and entrepreneurial organizational process
<p>Output 2: Sustainable Rural Businesses Producer organizations strengthen their productive and entrepreneurial capacities, and establish and develop sustainable and competitive (agricultural and non-agricultural) agribusinesses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 110 beneficiary organizations formulate and implement Business Plans 102 marketing, storage and transformation units, operative (RIMS indicator) 79 enterprises, operative by the 3rd year (RIMS indicator) 6 500 people trained in productive abilities (RIMS indicator) 10 km of new rural roads constructed, 315 km of existing rural roads rehabilitated, in support to business plans implementation 	<ul style="list-style-type: none"> M&E reports Baseline study report Mid-term and final evaluations Social audit reports 	<ul style="list-style-type: none"> Technical assistance services are delivered on time and cost as required by the Programme
<p>Output 3: Local Service Markets Local technical and financial service markets are established and strengthened to support business plan implementation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 110 producer organizations demand technical assistance services 10 public entities involved on Programme implementation are strengthened 8 public institutions provide training and technical assistance 20 services providers (public and private) provide technical services At least 15 financial services' providers access strengthening tools 45 beneficiary organizations establish and operate "Revolving Funds" 	<ul style="list-style-type: none"> M&E reports Baseline study report Mid-term and final evaluations 	<ul style="list-style-type: none"> Service providers align themselves with the Programme strategy and costs
<p>Output 4: Institutional Strengthening Support for the transformation of IDA into a national rural development institute.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 10 technical papers and operation manuals are prepared 400 executives and technicians of IDA participate in rural development training events 	<ul style="list-style-type: none"> M&E reports Mid-term and final evaluation 	<ul style="list-style-type: none"> The policy decisions of MAG and GOCR are favorable

